

*Direction départementale
des territoires et de la mer de la Gironde*

Arcachon, le 8 août 2017

Service maritime et littoral

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DU BASSIN D'ARCACHON**

N° 25

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle pyrotechnique le **mardi 15 août 2017 à 22 h 30** sur le littoral de la commune d'Arcachon, la circulation, le mouillage, et le stationnement des navires et engins de toute nature sont interdits dans une zone de sécurité autour de la jetée Thiers délimitée :

- par un périmètre de 18 mètres de part et d'autre de l'intégralité de la jetée Thiers de 8h00 à 8h30
- par un cercle de 18 mètres de rayon centré sur le point :44°39,9' N – 01°10,127' W de 8h30 à 16h15
- par un périmètre de 30 mètres de part et d'autre de l'intégralité de la jetée Thiers de 16h15 à 18h30
- par un cercle de 160 mètres de rayon centré sur le point :44°39,9' N – 01°10,127' W de 18h30 à minuit.

Un schéma représentant l'implantation des zones réglementées est annexé au présent avis.

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'Administrateur en Chef des Affaires Maritimes

David MORDANT

Chef du Service Maritime et Littoral d'Arcachon



Ville d'Arcachon - Feu d'artifice du 15 Août 2017

Périmètre et dispositif de sécurité

- 13h00-13h30 : 18m acheminement du matériel actif
- 13h30-16h15 : 18m stockage du matériel actif
- 16h15-19h00 : 30m installation de l'actif
- 19h00-24h00 : 160m connexion et tir

Marée haute : 11H38 - - - -
Marée basse : 05H08 - 17H39
coefficient : 58

